



Attestation de conformité

Valable du 21/03/2025 au 21/05/2026

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 21/03/2025, confirme que l'opérateur :

**EARL La Ferme du P'tit Pierrot
100 chemin des Halles
85300 Challans**

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser le label Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales produites sur la ferme

- Prairies permanente et temporaire
- Fraise, Prune, Rhubarbe
- Aubergine, Betterave, Céleri, Chou, Concombre, Courge, Haricot, Navet, Oignon, Panais, Poivron, Pomme de terre, Radis, Tomate, Autres légumes, Maraîchage diversifié

Fait à Castanet-Tolosan, le 26/06/2025

Pour le comité de marque,
Aurore Proudhom
Chargée de labellisation